



**La Fédération internationale des droits humains (FIDH) a dénoncé la façon dont le gouvernement haïtien a procédé pour déloger les personnes logeant dans les camps après le séisme du 12 janvier 2010 à travers son programme 16/6, relevant un ensemble de faiblesses au niveau du programme qui, selon l'organisation, "ne fonctionne pas".**

Le programme de 16/6 ne fonctionne pas, c'est un projet « à court terme », qui ne donne pas assez d'argent, qui n'accompagne pas les gens dans un relogement, qui ne fait que déplacer le problème vers d'autres endroits, a critiqué Jimena Reyes, responsable de bureau de Las Americas pour la FIDH.

« Le choix des six camps a été fait sur des critères de visibilité plutôt qu'en fonction du niveau de précarité et de vulnérabilité, puisqu'il s'agissait des camps situés sur des espaces publics visibles, a dénoncé le FIDH dans son dernier rapport intitulé la sécurité humaine en danger.

Selon L'organisation de droits humains, la somme de 20.000 gourdes soit \$ 500 US offerts aux sinistrés dans le cadre du programme, « n'est en aucune façon une réponse au droit à un logement décent et sûr »

« Il est impossible de trouver même une pièce à louer à ce prix », ont témoigné les déplacés obligés d'aller s'installer dans des bidons villes.

Selon la FIDH, cette mesure qui ne fait que résoudre le problème de la mauvaise image des places publiques occupées pourra avoir de nombreuses conséquences néfastes telles l'agrandissement des bidons villes, la création de nouvelles zones à haut risque avec des habitations encore plus précaires et l'aggravation de la vulnérabilité des déplacés.

La FIDH a fait un ensemble de recommandations qui doivent passer par des projets qui vont au-delà du projet 16/6 dont la définition d'une « stratégie globale de sortie des camps de façon planifiée, coordonnée et structurelle. »

Pour ce faire, la FIDH a proposé une approche multisectorielle rassemblant à la fois les responsables de différents ministères haïtiens et les agences des Nations-Unies engagées dans plusieurs clusters thématiques.

« Il convient d’engager enfin un programme national de reconstruction et de construction des logements sociaux, d’encourager l’auto-construction et l’utilisation des matériaux produits en Haïti et l’emploi des ouvriers haïtiens », a recommandé la FIDH.

Rappelons que le programme 16/6 a été lancé officiellement le 17 aout 2011 par le président Martelly. Le programme visait à réhabiliter 16 quartiers pauvres de Port-au-Prince et de ses environs en y relocalisant les personnes vivant dans 6 grands camps ciblés de la capitale. Chaque famille déplacée reçoit 20.000 gourdes leur permettant de louer un logement pendant un an.

Wilner.jl@hpnhaiti.com